

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER

OUVERTURE DES ACCREDITATIONS PRESSE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS – 32^e CHAMBRE CORRECTIONNELLE
AUDIENCE DU 16 AU 28 SEPTEMBRE 2026

Paris, le 20 août 2026

Du 16 au 28 septembre 2026, se tiendra devant la 32^e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris une audience dans le dossier visant Madame Rachida DATI et Monsieur Carlos GHOSN, le groupe Renault étant partie civile.

L'audience se tiendra au Tribunal judiciaire de Paris, situé **parvis Robert BADINTER, porte de Clichy** à Paris 17^{ème}, dans la **salle d'audience n°2.01**. Elle se déroulera aux dates suivantes :

- 16 et 17 septembre 2026 ;
- 21, 23 et 24 septembre 2026 ;
- 28 septembre 2026.

Elle débutera à **13h30 chaque jour**.

Le planning détaillé du déroulé de l'audience n'est pas encore connu à ce jour.

Afin d'en faciliter l'organisation, **une procédure d'accréditation** est mise en place à compter de ce jour **et jusqu'au vendredi 11 septembre 2026**. Elle permettra aux journalistes d'accéder à la salle d'audience et d'utiliser leurs téléphones et ordinateurs.

Les journalistes rédacteurs ainsi que les dessinateurs souhaitant accéder à la salle d'audience doivent solliciter leur accréditation dans le cadre de ce procès **en remplissant [le formulaire suivant](#)**.

La taille de la salle d'audience ne permettra pas forcément de pouvoir accueillir l'ensemble des dessinateurs, leur accès à la salle se fera alors par ordre d'arrivée chaque jour.

Il est nécessaire d'effectuer **une seule demande par personne** susceptible de couvrir le procès.

Pour les journalistes ne disposant pas de carte de presse ou bénéficiant d'une carte de presse en tant que « journaliste honoraire », une attestation de leur employeur ou de la rédaction pour laquelle la pige est effectuée et comportant les mentions légales de la société ainsi que les noms et coordonnées du chef de service est indispensable pour obtenir une accréditation.

Pour rappel, **seuls les journalistes souhaitant accéder à l'intérieur de la salle d'audience** doivent

effectuer une demande. Les journalistes reporters d'images et les techniciens **ne sont donc pas concernés par la procédure d'accréditation**.

En l'absence d'accréditation, il est **formellement interdit** d'utiliser un téléphone ou un ordinateur dans la salle d'audience.

*

Les badges d'accréditation seront **remis devant la salle d'audience** aux créneaux suivants :

- Vendredi 11 septembre entre 10H et 11H
- Mardi 15 septembre entre 10H et 11H
- Mercredi 16 septembre (jour de l'ouverture de l'audience) entre 10H et 12H30

Un **dossier de presse**, comprenant les informations pratiques concernant l'audience sera remis aux journalistes accrédités quelques jours avant l'audience.

Le procureur de la République financier,
Pascal Prache